

Extrait certifié conforme



**3 D PLUS**

Société par actions simplifiée au capital de 1.554.867 euros

Siège social : 408 rue Hélène Boucher – 78530 Buc

402 523 088 RCS Versailles

## **EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE**

**DU 24 AVRIL 2025**

L'an 2025, le 24 avril 2025,

la société Heico Electronic Technologies Corp., actionnaire unique de la société, elle-même représentée par Monsieur Victor MENDELSON, sur proposition du Président et après avoir eu à disposition et pris connaissance dans les délais légaux, des documents suivants

- le projet de décisions,
- un exemplaire des statuts.

a pris les décisions suivantes :

.....

.....

### **DEUXIEME DECISION**

L'actionnaire unique prend acte de la démission de Monsieur Pierre-Eric BERTHET de ses fonctions de Directeur Général de la société à effet du 1<sup>er</sup> mai 2025 et le nomme Président de la Société, avec effet au 1er mai 2025, pour une durée indéterminée.

Monsieur Pierre-Eric BERTHET, né 3 juillet 1969 à Grenoble (38), demeurant à Sèvres (92310), 18 rue MAURICE Berteaux, a déclaré par avance accepter ces fonctions et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni interdiction à sa nomination.

Monsieur Pierre-Eric BERTHET disposera des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 10 des statuts.

.....

.....

---

---

### **TROISIEME DECISION**

L'actionnaire unique prend acte de la démission de Monsieur Pierre MAURICE de ses fonctions de Président de la société à effet du 1<sup>er</sup> mai 2025 et le nomme Directeur Général de la Société pour assister le Président, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2025, pour une durée indéterminée.

Monsieur Pierre MAURICE, né 17 octobre 1962 à Aix-en-Provence (13), demeurant à Versailles (78000), 1 B rue d'Anjou, a déclaré par avance accepter ces fonctions et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni interdiction à sa nomination.

Monsieur Pierre MAURICE assistera le Président de la société et disposera des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 14 des statuts.

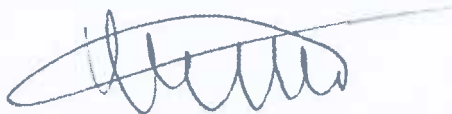
---

---

#### **QUATRIEME DECISION**

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions de l'actionnaire unique, pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique.



**Pour HEICO Electronic Technologies Corp.  
Victor MENDELSON**